



Capesterre Belle-Eau le

10 JUL. 2024

Monsieur le Maire de la Ville

A

Monsieur Guillaume LEROY
Président de l'Association Transparence Citoyenne
28000 LA CHARTES

Réf JPC/DGS-NP/NP-NW-2406-1717

Objet : Votre demande de demande de documents administratifs

Monsieur le Président,

Par correspondance du 28 mars 2024, vous avez sollicité, au titre du droit d'accès aux documents administratifs, la communication des notes de frais me concernant, à savoir :

-les notes de frais de déplacement (*ainsi que les reçus afférents*) sur la période courant de juin 2020 à aujourd'hui

-les notes de frais de restauration (*ainsi que les reçus afférents*) sur la période courant de juin 2020 à aujourd'hui

-les notes de frais de représentation (*ainsi que les reçus afférents*) pour la période courant de juin 2020 à aujourd'hui

Bien qu'étant attaché à une gestion transparente du service public, je ne puis répondre favorablement à votre demande.

En effet, dès ma prise de fonction en qualité de Maire de la Commune de Capesterre Belle-Eau, en juillet 2020, je me suis attelé à prendre des mesures visant à tendre vers une gestion vertueuse des finances communales.

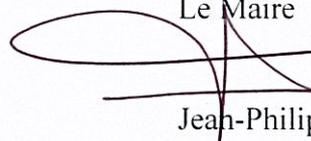
Aussi, l'une de mes premières entreprises a été de renoncer à l'indemnité pour frais de représentation allouée coutumièrement au Maire. Cette décision a été entérinée par délibération n°2020-12-078 du conseil municipal du 09 décembre 2020.

En outre, s'agissant des frais de déplacement et de restauration, je vous précise que dans le cadre de cette gestion vertueuse que je prône, je m'évertue à ne pas user des deniers publics de la Collectivité.

Aussi, je ne puis vous communiquer les éléments demandés.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire


Jean-Philippe COURTOIS

